

**PROCES VERVAL DE RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2023 A 20H30**

Sous la présidence de Madame Hélène COMOY, Maire.

Date de convocation : 17 mars 2023

Étaient présents : Tony BOITELET, Mathieu CERVEAU, Patrick CERVEAU, Hélène COMOY, Françoise MALAQUIN, Gisèle MENETREY, Baptiste MOREAU, Bernard SARRAZIN.

Absent excusé : Bernard MARIEUX

Absent : Romaric BATTISTELI

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Tony BOITELET

Ordre du jour : Approbation du procès-verbal du 23 janvier 2023 ; Budget Principal et budget annexe Eau : Vote du compte administratif 2022, Vote du compte de gestion 2022, Affectation des résultats ; Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 ; Redevance d'occupation du domaine public Orange 2023 ; Vote du budget primitif 2023 du budget Principal et budget annexe Eau ; Demandes de subvention ; Informations du Maire et questions diverses.

Approbation du procès-verbal du 23 janvier 2023 :

Adoption à l'unanimité des membres présents.

Mathieu CERVEAU a rejoint le conseil municipal.

1. Vote du compte administratif 2022 du budget Principal

Délibération n°5/2023 :

Budget Principal

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		58 063,73	33 503,47		33 503,47	58 063,73
Opérations de l'exercice	208 343,29	230 728,48	102 038,69	92 454,40	310 381,98	323 182,88
TOTAUX	208 343,29	288 792,21	135 542,16	92 454,40	343 885,45	381 246,61
Résultats de clôture		80 448,92	43 087,76			37 361,16
Reste à réaliser			24 800,00	29 876,00	24 800,00	29 876,00
Totaux cumulés avec reste à réaliser	208 343,29	288 792,21	160 342,16	122 330,40	368 685,45	411 122,61
Résultats définitifs		80 448,92	38 011,76			42 437,16

Le Maire ne prend pas part à ce vote comme l'exige la procédure et quitte la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Accepte** le compte administratif 2022 du budget Principal, sous la présidence de Gisèle MENETREY.

Vote du compte administratif 2022 du Budget annexe Eau

Délibération n°6/2023 :

Budget annexe Eau

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		1 202,44		5 253,65		6 456,09
Opérations de l'exercice	1 747,00	1 429,98	15 713,57	1 747,00	17 460,57	3 176,98
TOTAUX	1 747,00	2 632,42	15 713,57	7 000,65	17 460,57	9 633,07
Résultats de clôture		885,42	8 712,92		7 827,50	
Reste à réaliser			2 400,00	9 600,00	2 400,00	9 600,00
Totaux cumulés avec reste à réaliser	1 747,00	2 632,42	18 113,57	16 600,65	19 860,57	19 233,07
Résultats définitifs		885,42	1 512,92		627,50	

Le Maire ne prend pas part à ce vote comme l'exige la procédure et quitte la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Accepte** le compte administratif 2022 du budget annexe Eau, sous la présidence de Gisèle MENETREY.

Vote du compte de gestion 2022 du budget Principal et budget annexe Eau

Délibération n°7/2023 :

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget Principal et budget annexe Eau de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2022 de ces budgets ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Déclare** que le compte de gestion du budget Principal et du budget annexe Eau, dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation des résultats du budget Principal

Délibération n°8/2023 :

Vu le Compte Administratif 2022 du budget Principal ;

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'excédent de fonctionnement du budget Principal de l'exercice 2022 s'élève à 80 448,92 €, et qu'il convient d'affecter ce résultat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Décide** d'affecter l'excédent constaté de 80 448,92 € de la façon suivante :
 - 38 011,76 € à affecter en recette d'investissement article 1068 du BP 2023.
 - 42 437,16 € à reporter en recette de fonctionnement article 002 du BP 2023.

Affectation des résultats du budget annexe EauDélibération n°9/2023 :

Vu le compte administratif 2022 du budget annexe Eau ;

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'excédent de fonctionnement du budget annexe Eau de l'exercice 2022 s'élève à 885,42 €, et qu'il convient d'affecter ce résultat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Décide** d'affecter l'excédent constaté de 885,42 € de la façon suivante :
 - 1 512,92 € à affecter en recette d'investissement article 1068 du BP 2023.
 - 627,50 € à reporter en dépense de fonctionnement article 002 du BP 2023.

2. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023Délibération n°10/2023 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Décide** de reconduire pour 2023 les taux d'imposition des différentes taxes directes locales, à savoir :

TAXES	Base d'imposition	Taux votés En %	Produit correspondant En €
Taxe Foncière (bâti)	295 500	35,39 %	104 577
Taxe Foncière (non bâti)	176 900	26,55 %	46 967
Taxe Habitation	197 808	9,03 %	17 862
TOTAL			169 406

3. Redevance d'occupation du domaine public Orange 2023Délibération n°11/2023 :

Redevance d'occupation du domaine public 2023 :

- 2,770 km x 62,60 € = 173,40 € en artère aérienne
- 3,446 km x 46,95 € = 161,79 € en artère souterraine

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **Décide** d'appeler 335,19 € de RODP 2023 à ORANGE.

4. Vote du budget primitif 2023 du budget PrincipalDélibération n°12/2023 :

Le Maire présente les propositions du budget primitif 2023.

Après étude en détail des articles de dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement du budget Principal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Accepte** le budget primitif 2023 du budget Principal, qui s'équilibre en dépenses et en recettes.
Fonctionnement : 276 524,16 euros Investissement : 111 747,76 euros.
- **Autorise** le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Vote du budget primitif 2023 du budget annexe EauDélibération n°13/2023 :

Le Maire présente les propositions du budget primitif 2023.

Après étude en détail des articles de dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe Eau,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Accepte** le budget primitif 2023 du budget annexe Eau, qui s'équilibre en dépenses et en recettes.

Fonctionnement : 5 145,00 euros

Investissement : 13 383,71 euros

5. Demandes de subventionDélibération n°14/2023 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **Décide** de ne pas donner suite aux demandes de subvention suivantes :
 - UNA Tonnerrois
 - Rugby Chablis

Informations du Maire et questions diverses :

- a) Stockage de matériel : L'association 3 Villages en Scène sollicite auprès du conseil municipal la possibilité d'avoir un local pour leur matériel. Le conseil accepte la mise à disposition gracieuse d'un local (ancienne poste/logement). Une attestation responsabilité civile de l'association sera à fournir chaque année.

Ordre du jour épuisé, séance levée à 22h15.